



25Maison des Associations de la Ville de Troyes
63 Avenue Pasteur, 10000 Troyes
contact@zerodechettroyes.org

**À l'attention de Monsieur le président de
Troyes Champagne Métropole François Baroin**

Date de rédaction : le 13 juillet 2026. Version 3.01 (15 août 2026)

Copie pour information :

- Monsieur le **premier vice-président Jacky Raguin**
- Monsieur le **directeur général délégué Laurent Cointre**,
- Toutes personnes concernées ou intéressées par ce sujet

Auteur : Zéro Déchet Troyes

*Affaire suivie par M. **José Relland**. 06 79 48 49 97. jose.relland@free.fr*

Monsieur le Président de l'intercommunalité de Troyes Champagne Métropole,

Pour faire suite :

- À notre envoi de notre Mémo de Doléances CCES 2025 v2,
- À notre rencontre conduite par M. Jacky Raguin,
- À la mise en place définitive des élues et élus de TCM en 2026,

Nous vous communiquons, ci-dessous, la version 3 actualisée de notre

**Mémo des doléances v3, Troyes Champagne Métropole
« Plan d'actions zéro déchet 2026-2032 »**

Ce mémo est présenté sous la forme d'un **plan d'actions pour en faciliter la discussion et son implémentation**. À travers, entre autres, le **PLPDMA**.

Nous vous sollicitons à nouveau **pour une rencontre en direct** afin de partager avec vous l'intérêt de développer, sur notre territoire, une réelle prévention à la source de nos déchets et biodéchets, associé au développement de l'économie circulaire. Cette rencontre pourrait avoir lieu à proximité du **composteur collectif de la rue Charles Dernet**, à quelques pas de votre bureau.

Espérant avoir retenu votre attention et intérêt,

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le président, nos respectueuses salutations.

L'association Zéro Déchet Troyes,

<https://zerodechettroyes.org>



Mémo des doléances V3.0

« Plan d'actions zéro déchet 2026-2032 »

Introduction et contexte de nos doléances

Remerciements

En premier lieu, nous remercions à nouveau l'ensemble des élus, décideurs, collaborateurs de collectivités territoriales, et des usagers de notre territoire pour leurs activités et leurs engagements à un premier niveau de gestion des déchets. Avec ce mémo, nous souhaitons **soulever certaines limites de cette gestion et proposer d'orienter tous ces talents et ces engagements vers de réelles solutions dans la prévention et la réduction de nos déchets par l'économie circulaire.**

Périmètre et perspective

Ce présent mémo **aborde les déchets de notre territoire dont votre institution à la responsabilité directe ou indirecte** (ordures ménagères résiduelles (OMR), déchetteries, collecte, traitement par le SDEDA, autres).

Ce mémo se place aussi dans **la perspective :**

- **De l'ensemble des déchets de notre territoire**, y compris ceux aussi gérés par des entreprises privées et qui échappent aux statistiques publiques.
Exemple : d'après nos informations que nous aimerions voir confirmées, les supermarchés de notre territoire génèrent **plus de 5 000 tonnes de biodéchets, plus la plupart encore dans leur conditionnement.**
Même après la collecte par les associations caritatives.
D'autres flux existent dont nous n'avons pas connaissance, les entreprises refusant de partager ces données, comme ceux de **l'hôpital de Troyes.**
- **De l'ensemble des entités de notre territoire** dont vous avez un droit d'intervention, comme le SDEDA.

Nous sommes attentif à la gestion des déchets sous l'angle **des coûts et de la qualité de cette gestion et aussi sous l'angle du coût en émissions de gaz à effet dont nous renouvelons la demande de les voir apparaître dans les rapports annuels.**

Ainsi que l'impact sur la santé des habitantes et habitants (exemple, émissions des PFAS) de ce territoire et de l'environnement.

Et sous l'angle du gaspillage de nos ressources.

Mémo des doléances V3.0

« Plan d'actions zéro déchet 2026-2032 »

Rappel des données sur la gestion des déchets de notre territoire :

Extraits Rapport 2024 Prix et Qualité du service de gestion des déchets de TCM

(Uniquement les déchets gérés par l'intercommunalité. Hors déchet gérés par le privé)

Quantités de déchets collectés (porte-à-porte et apport volontaire, Seine-Barse inclus)

Flux	TOTAL 2022	TOTAL 2023	TOTAL 2024	Ratio kg /hab 2024
Ordures ménagères	41 464 T	38 581 T	38 033 T	217 kg/hab
Tri	4 663 T	5 710 T	6 271 T	36 kg/hab
Déchets verts	10 482 T	12 213 T	13 383 T	76 kg/hab
Verre	4 746 T	5 187 T	5 181 T	30 kg/hab
Papier	1 985 T	1 656 T	1 542 T	9 kg/hab
Totaux	63 340 T	63 346 T	64 410 T	367 kg/hab

Figure 1: Rapport Annuel SPGD TCM 2024. Quantité de déchets collectées + PÀV. Seine-Barse inclus

Caractérisation des OMR de TCM, hors Seine-Barse (secteur Lusigny) :

- **Volume OMR par habitant en 2023 : 243 kg.** (Avec Seine-Barse : 230 kg).
La valeur de 217 kg/hab dans le tableau ci-dessus nous surprend.
- **Enquête ADEME 2023**, pour typologie de notre territoire Urbain : **241 kg/hab**, cité dans le MODECOM 2024, page 44.

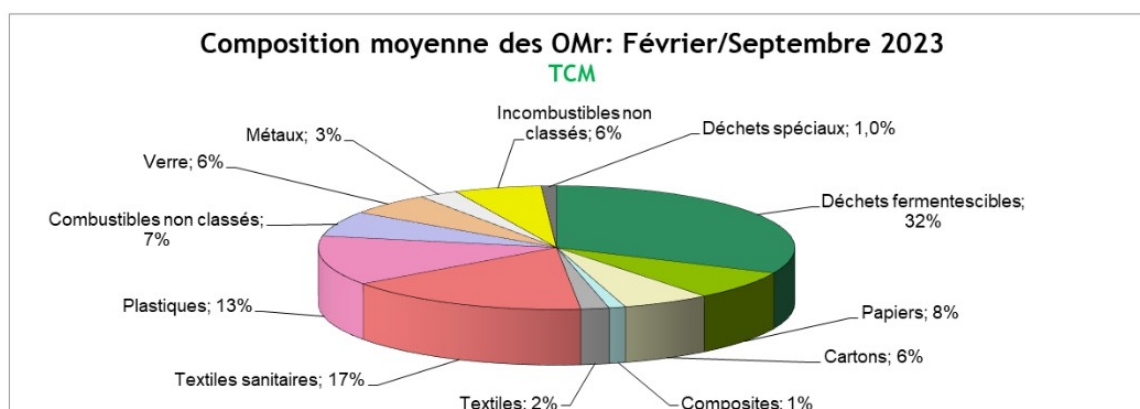


Figure 2: Source : Rapport Annuel SPGD TCM 2024. Caractérisation OMR 2023. Hors Seine-Barse

Mémo des doléances V3.0

« Plan d'actions zéro déchet 2026-2032 »

Déchetteries (Total 2024 des entrées des 7 déchetteries de TCM : 237 039 entrées)

🌀 Chiffres clés des déchetteries (Seine-Barse inclus) 2024

Total tonnages collectés 24 045 T

Ratio habitant en kg/hab 137 kg/hab (2024)

Moyenne nationale¹ : 131 kg/hab

Figure 3: Rapport Annuel SPGD TCM 2024. Chiffres clés déchetteries

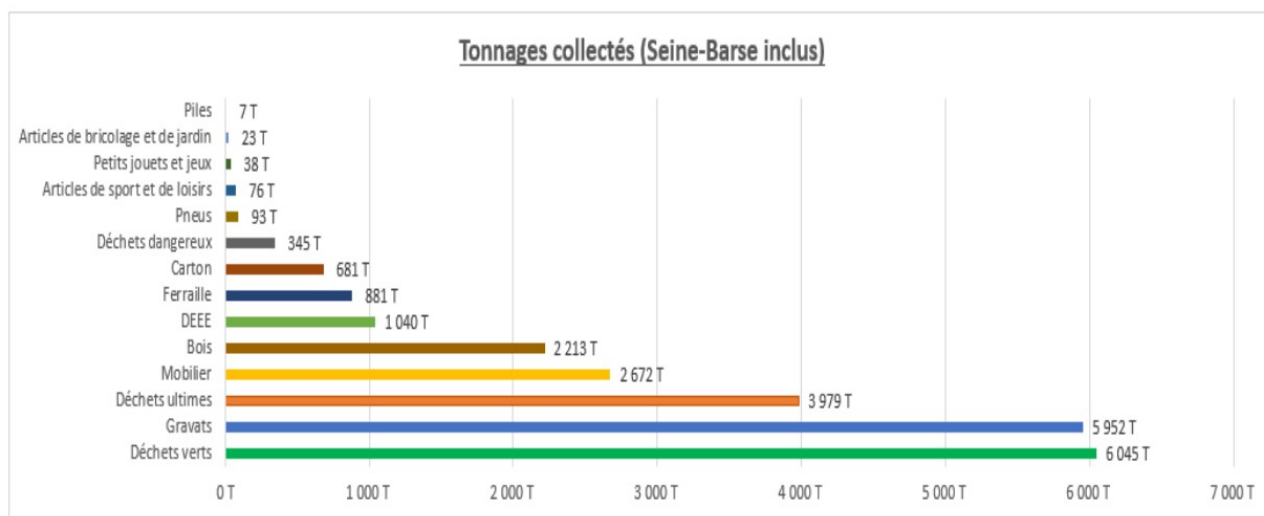
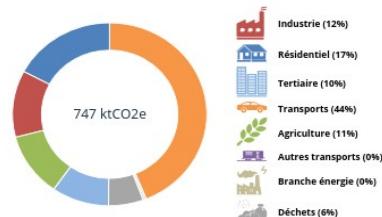


Figure 4: Rapport Annuel SPGD TCM 2024. Détails déchetteries

Les émissions de gaz à effet de serre de nos déchets

- Voir ci-dessous notre demande de partage de données d'émissions de CO₂ équivalent des différentes entités (SPGD, SDEDA, sociétés privées, autres).
 - En attendant ces données, nous nous appuyons sur la publication de l'Observatoire de l'ATMO-Grand Est du Climat, de l'Air et de l'Énergie, OCAE.
 - Ci-contre, Les Chiffres-clés en un clin d'œil Édition 2025 CA Troyes Champagne Métropole, ATMO Grand-Est. L'impact des déchets est mentionné à 6 %.
- Détails de cette publication en cours.

Emissions de GES par secteur en 2023



Budget du Services Publique de Gestion des Déchets

- Globalement, les charges diminuent dans les budgets de TCM.
- En revanche, elles augmentent fortement dans le traitement, SDEDA.
- Nous conduisons une analyse au niveau global, gestion publique et gestion privée, qui par des circuits différents sont, au final, payées par les habitants de nos territoires.

Mémo des doléances V3.0

« Plan d'actions zéro déchet 2026-2032 »

Synthèse des données TCM sur SINOE – Déchets, année 2024.

- Lien : https://www.sinoe.org/fiche_acteur/index/id/57434 (accessible avec un compte)

Environnement



Indicateurs de synthèse des quantités collectées relatifs aux services de collecte et déchèteries sous maîtrise d'ouvrage de la collectivité (année de référence : 2024)

☒ Hors déblais et gravats

[Appliquer](#)

DMA : **478** kg/hab/an
OMA : **315** kg/hab/an
OMR : **230** kg/hab/an

Orientation des DMA :
48,27 % vers la valorisation matière et organique
45,75 % vers l'incinération avec récupération d'énergie
4,74 % vers l'incinération sans récupération d'énergie et le stockage

Déchets ménagers et assimilés : DMA 83 913 tonnes 478 kg/hab/an							
Déchets occasionnels 31 476 tonnes 179 kg/hab/an				Ordures ménagères et assimilées : OMA 52 437 tonnes 315 kg/hab/an			
Déchèterie 18 093 tonnes 103 kg/hab/an	CS Déchets dangereux - tonnes - kg/hab/an	CS Encombrants - tonnes - kg/hab/an	Biodéchets 13 383 tonnes 80 kg/hab/an		CS Recyclables secs 8 863 tonnes 53 kg/hab/an	CS Verre 5 181 tonnes 31 kg/hab/an	OMR 38 393 tonnes 230 kg/hab/an Mode de traitement principal : Incinération avec récupération d'énergie
			Déchets verts et biodéchets en mélange 13 383 tonnes 80 kg/hab/an	Déchets de produits alimentaires - tonnes - kg/hab/an			

Dont collectes séparées dédiées aux pros : **557** tonnes - **9** kg/hab/an

Autres collectes OM et CS : - tonnes - - kg/hab/an

Collectes de déchets de la collectivité (voirie, marchés...) : - tonnes - - kg/hab/an

[Réduire](#)

Figure 5: SINOE-Déchets. Troyes Champagne Métropole [Acteur 57434] - Synthèse Indicateurs



Mémo des doléances V3.0

« Plan d'actions zéro déchet 2026-2032 »

Définitions et acronymes (références en fin de document) :

- **TCM.** L'intercommunalité de Troyes Champagne Métropole. 81 communes, 175 540 hab *[MàJ v3.01. Et non 311 000 hab qui est la population de l'Aube :).]*
- **OMR (Ordures Ménagères Résiduelles)** Les déchets dans la poubelle noire (ou grise) qui ne font pas l'objet d'une filière de tri et qui terminent, pour notre territoire, principalement à l'incinération, à l'UVE Valaubia, La-Chapelle-Saint-Luc.
- **UVE (Unité de valorisation Énergétique)** Il s'agit d'un incinérateur avec récupération d'énergie (réseau de chaleur et production d'électricité) comme l'installation de Valaubia, basée à La-Chapelle-Saint-Luc.
- **DMA (Déchets Ménagers et Assimilés)** Les DMA sont les déchets collectés sous la responsabilité des intercommunalités. Ils comprennent principalement les déchets ménagers (les OMR) et autres déchets « Assimilés » du circuit de collecte (communes...).
- **PLPDMA (Plan Local de Prévention des Déchets Managers et Assimilés)** Encadré par la réglementation (1), chaque intercommunalité doit proposer une stratégie de prévention et réduction des déchets. La réglementation prévoit une concertation avec des organisations environnementales locales. Le PLPDMA de TCM (2).
- **CCES (Comité Consultatif d'Évaluation et de Suivi)** du PLPDMA. Chaque fin d'année, une évaluation et un bilan du PLPDMA doivent être présentés par l'intercommunalité sur les objectifs et les actions du PLPDMA.
- **Rapport (Annuel) Prix et Qualité du Service Public de Gestion des Déchets (RPQ du SPGD)** Encadré par la réglementation, les intercommunalités et syndicats d'intercommunalités, en charge de la prévention et gestion des déchets, doivent publier des données du Service de Gestion des Déchets.
Présentation aux conseils municipaux des communes qui composent l'intercommunalité avant le 30 septembre de l'année suivante. Décret N° 2000-404.
Les rapports annuels de TCM (3)
- **Actes et décisions du Conseil Communautaire TCM** Compte-rendus des réunions du conseil communautaire de TCM (4). Lieux de décisions de l'intercommunalité de TCM.
L'outil de publication d'SPL-XDEMAT n'est pas pratique. Pas de recherche transversale !
- **SDEDA (Syndicat Départemental d'Élimination des Déchets de l'Aube)** Entité qui a reçu la délégation du traitement des déchets (entre autres) de la part de l'ensemble des intercommunalités de l'Aube. Ce syndicat gère, entre autres, l'incinérateur Valaubia.
Nous félicitons régulièrement cette entité pour la qualité de ses Rapports annuels et autres documentation (Actes et Décisions) (5)
- **Caractérisation de nos déchets (OMR et autres)** Une analyse complète de nos poubelles (OMR, Tri, autres) est réalisée où tous les types de déchets sont répertoriés et quantifiés (biodéchets, verre, plastique) en poids et pourcentage par rapport au poids total du contenant analysé (poubelle, sacs jaunes...). Voir rapport annuel Prix et Qualité.
Il existe une référence nationale, le MODECOM (6), et une méthode, CARADEME
- **Expression « prévention et réductions des déchets ».** Dans l'esprit du document, signifie **une prévention réelle, à la source, des déchets (économie circulaire, écoconception, 5R).** Et pas une amélioration du tri pour réduire les OMR comme proposée par le SDEDA et notre intercommunalité.



Mémo des doléances V3.0

« Plan d'actions zéro déchet 2026-2032 »

Nos doléances (numérotées) sous la forme d'un plan d'actions

- **V3-01. CCES.** Planification de la réunion annuelle CCES dès le mois septembre. **Avec partage préalable des informations** (même en draft) lors de l'invitation à la session (1)
Note : par le passé, les séances étaient assez « descendantes ». Nous espérons des sessions plus collaboratives et avec prise en compte des propositions en session PLPDMA.
- **V3-02. PLPDMA – Acteurs du territoire.** Depuis la rédaction du PLPDMA, de nombreuses associations et autres entités (ESS, entreprises) sont nées ou sont désormais concernées par la prévention et la gestion des déchets.
Nous demande **une mise à jour de la liste des acteurs** (page 48 du PLPDMA (2), chapitre intitulé : Tableau 9 : **Dynamique des acteurs du territoire.**
- **V3-03. PLPDMA et CCES – Invitations.** (Ré)activer les acteurs du territoire cité dans le PLPDMA (2), page 48, chapitre intitulé : Tableau 9 : Dynamique des acteurs du territoire, et les inviter à chaque session.
- **V3-04. PLPDMA – CCES.** Réaliser **une « véritable » évaluation des objectifs du PLPDMA (2)** comme indiqué page 58, chapitre C. Les objectifs de réduction des DMA.
Pour cela, mettre en œuvre les indicateurs des **Fiches d'actions**
- **V3-05. Animation PLPDMA.** Depuis pratiquement un an, TCM a recruté un animateur PLPDMA. Pour donner **plus de visibilité à son action et ses résultats**, nous proposons une collaboration plus étroite. Comme **la planification de sessions PLPDMA avec ce plan.**
Note : Zéro Déchet Troyes a répondu à une consultation pour des ateliers Faire Soi-même.
- **V3-06. Publication Rapport Annuel Prix Qualité du Service Public de Gestion des Déchets (SPGD).** Nous **renouvelons notre demande de disposer, en temps et en heure, de ce Rapport Annuel (3). Idéalement en juillet** pour distribution en septembre comme prévu par la réglementation.
Ces deux dernières années, la qualité de ce rapport ne nous est pas apparu à la hauteur du budget de ce service. Le modèle pré-existant et apprécié n'est plus utilisé. La réécriture de ce document chaque année nous apparaît comme une perte de temps inutile.
Ce rapport est un élément clé du plaidoyer local sur la prévention et la gestion des déchets. Nous demandons un plus grande rigueur dans sa rédaction et dans sa fréquence de publication.



Mémo des doléances V3.0

« Plan d'actions zéro déchet 2026-2032 »

- **V3-07. Caractérisation de nos déchets.** Nous demandons à nouveau le **partage des données sources de toutes les caractérisations** : OMR, tri...
Nous disposons l'« acculturation » nécessaire sur ce sujet. Consultation MODECOM (encadré par le CARADEME, ADEME).
Notre demande n'est pas seulement des données de synthèse, trop souvent partielles et orientées. Nous demandons bien les tableaux sources de reporting du prestataire.
- **V3-08. Biodéchets – Données. Pour une réelle évaluation de la collecte séparée des biodéchets par le compostage de proximité**, nous regrettons l'absence de publication des données de l'outil de suivi du compostage de proximité de TCM.
Nous demandons l'accès aux données source de cet outil : Localisation de l'ensemble des composteurs, volume, transferts, exutoires.
Nous demandons un **accès aux données de distribution des composteurs individuels**.
Un « audit » du compostage individuel aurait été réalisé par TCM. Nous demandons une **copie du rapport complet**.
Note. Ces données permettront de vérifier l'efficacité de la politique de tri à la source des biodéchets et aussi d'organiser des actions ciblées par nos associations.
- **V3-09. PLPDMA – Tri à la source des biodéchets - PAV.** Pour faire suite à la constatation, partagée par toutes et tous, de la non atteinte de l'objectif de réduction des déchets/biodéchets de notre PLPDMA, la précédente mandature de la commission Déchets **a imaginé un plan de déploiements de 200 composteurs collectifs en cinq ans**.
Présenté au CCES 2023, cela représentait 40 composteurs collectifs par an.
Même si ce plan était loin des objectifs attendus du PLPDMA, ce plan avait le mérite d'exister et de permettre d'expérimenter le compostage de proximité.
Ce plan n'a pas atteint ses objectifs et il est reconnu par toutes et tous que les objectifs ne seront jamais atteints.
Nous demandons à nouveau de prendre en considération une autre approche, qui a fait ses preuves dans d'autres villes. **Le tri à la source des biodéchets par point d'apport volontaire**. Nous proposons une première expérimentation ci-après.
Note. Pour connaître la carte d'implantation des composteurs collectifs sur TCM, voir le plan de l'association Aube-Durable (7).

Mémo des doléances V3.0

« Plan d'actions zéro déchet 2026-2032 »

- **V3-10. Expérimentation de collecte des biodéchets par Point d'Apport Volontaire.** Le compostage de proximité, acceptable dans certaines conditions, n'est pas une solution de masse. Problèmes d'usages, manque de référents, exutoire.

La collecte en point d'apport volontaire seraient à prendre en considération.

Un membre de notre association, guide composteur et ancien référent de composteur collectif, a fait une **proposition d'expérimentation sur la commune de Saint-André.**

Déjà soumise à TCM. Une **première expérimentation est proposée pour le composteur de la rue Charles Dernet.**

Ci-contre, exemple, parmi bien d'autres, d'un abri à biodéchets de <https://www.spenvironnement.com/>



Figure 6: Exemple PAV pour Biodéchets

- **V3-11. Biodéchets dans poubelle déchets verts.** Nous sommes régulièrement consultés sur « Peut-on mettre ses biodéchets dans la poubelle à déchets verts ? » Encore le cas la semaine dernière, à l'invitation du Café Citoyen de Troyes. Comme déjà échangé, il existe une contradiction sur ce sujet dans l'administration de TCM. Un arrêté local permet le mélange des biodéchets dans la poubelle de déchets verts. En revanche, il n'y a pas de filière de traitement ce type de biodéchets. Nous demandons une clarification réelle du sujet (déjà demandé en CCES). *Note. Soulignons aussi que **la collecte des déchets verts n'est pas la solution.** Il nous faut aussi accompagner habitants de notre territoire à mieux conserver leurs déchets verts sur leur terrain par le compost, le paillage, le mulching et l'utilisation en matière sèche.*
- **V3-12. Broyeurs de branchages.** Nous soutenons pleinement l'initiative de TCM de mettre à disposition des communes cet équipement. Nous demandons le partage des données quant à leur utilisation réelle. *Rappel. A l'occasion d'un CCES, des données avaient été communiquées à la cantonade sur ces équipements. Une donnée était fausse et a été corrigée en séance. Nous demandons un réel tableau de bord.*

Mémo des doléances V3.0

« Plan d'actions zéro déchet 2026-2032 »

- **V3-13. Collecte de biodéchets lors d'événements.** Nous proposons d'encourager, à travers le PLPDMA, les élus, et leurs entités en charge d'animation, de proposer de la collecte de biodéchets lors de leurs événements.

Outre la collecte séparée à la source des biodéchets générés lors de cet événement, c'est aussi **l'occasion « d'acculturer » les visiteuses et visiteurs à ce type de collecte.**

Note. La ville de Sainte-Savine, avec l'APEI, ont déjà expérimenté cette approche.

Ci-dessous, photo à la gare de Troyes.



Figure 7: Photo ZD3. Gare de Troyes propose, collecte de biodéchets parmi d'autres déchets.

- **V3-14. Communication.** C'est un avis général de tous les acteurs et tous les participants à la prévention et la gestion des déchets de notre territoire. La communication sur cet important sujet qu'est la prévention et la gestion de nos déchets (budget, santé, réchauffement climatique, ressources) n'est pas assez développée par Troyes Champagne Métropole. Et les **messages sur le recyclage de CITEO sont surreprésentés.** Nous voyons fréquemment le président de l'intercommunalité de Troyes Champagne Métropole dans les médias féliciter notre équipe de football ou faire la promotion de nos musées. Nous le faisons aussi. Nous proposons que le **président de notre intercommunalité fasse la promotion des hommes et des femmes impliqués dans la prévention et la gestion des déchets.** Pourquoi pas, en train de composter ses (des) biodéchets.

Mémo des doléances V3.0

« Plan d'actions zéro déchet 2026-2032 »

- **V3-15. Communication – Site de consultation citoyenne.** Le site de Consultation de TCM permettait la soumission et le partage d'initiatives. Cette fonctionnalité a été supprimée. Nous demandons, à nouveau, **la possibilité pour nos citoyennes et citoyens de faire des suggestion en ligne sur ce site.** <https://consultation.troyes-champagne-metropole.fr/fr-FR/>
Note. Pour mémoire, ce site de consultation a contribué à l'installation du composteur collectif rue Charles Dernuet.
Les archives n'étant plus en ligne, je ne peux pas mettre le lien.
- **V3-16. Site Web sur la prévention et la gestion des déchets.** Nous proposons la réalisation d'un réel site web sur l'ensemble de ces sujets, en complément des pages « Compostage ». Avec de la prévention des déchets, de l'économie circulaire sur notre territoire, autres et la publication de l'ensemble des rapports et caractérisation.
- **V3-17. Déchetteries – Filière de recyclage.** Il est difficile d'évaluer les filières de recyclage, en déchetterie, existantes sur notre territoire. Particulièrement pour un habitant.
Voir les 19 filières actuelles : <https://filiere-rep.ademe.fr/filiere-rep>
Nous proposons **d'organiser un récapitulatif de ces filières et initiative, idéalement avec notre contribution par des visites de site, et une communication sur ce sujet par TCM.**
Note. Depuis peu, le Foyer Audois permet la collecte séparée des poêles de cuisine avec PFAS (TEFAL) qui ne fait pas l'objet d'une filière. C'est une initiative de la société TEFAL.
- **V3-18. Gaz à effet de serre – Publication des données.** À l'heure de la lutte contre le réchauffement climatique et de la récurrence des canicules, **nous demandons que l'ensemble des publications, en lien direct et indirect, sur la prévention et la gestion des déchets contiennent des éléments de émissions de CO2 équivalent.**
Exemple : Comme première approche, le kilométrage des camions de collectes. Et des données d'activités quantifiées à l'aide la base de données de l'ADEME.
Note. Dans le cas de la réponse « C'est une donnée du prestataire que nous ne disposons pas », nous invitons toutes les entités de TCM à mettre, dans leurs appels d'offre, l'obligation de communication des données d'émissions de CO2équivalent pour toute prestation.
Avec des pénalités ou des clauses de rupture de contrat avec indemnités si les données ne sont pas communiquées.



Mémo des doléances V3.0

« Plan d'actions zéro déchet 2026-2032 »

- **V3-19. Open data.** Nous avons relevé un nombre de données qui, lorsque publiées, apparaissent dans des PDF. La consolidation des données est impossible.
Nous demandons à nouveau une publication des données en open data, avec une mise à jour, pratiquement en temps réelle des données. Des PDF de synthèse peuvent être publiés.
Note 1. DataGrandEst, organisme de la région Grand Est, travaille sur ces sujets. Nous avons noté la présence de quelques publications (de tests ?) de données des services de TCM que nous espérons voir étendre aux données sur les déchets.
Note 2. L'appellation du sous-domaines « opendata. » du site de SPL XDEMAT, pour publier des PDFs difficilement ouvrables, n'est pas de l'open data :). À minima, les données publiées doivent être interopérables et avec mise à jour directe et automatisée.
Voir cet exemple des [filères de déchetterie de la Mayenne](#) (Pays de la Loire).
- **V3-20. Économie circulaire – Réemploi.** Notre initiative, ARM (Aube Réemploi Microbrasserie). Zéro Déchet Troyes a initié un projet autour du réemploi des bouteilles de bières des microbrasseries locales.
Plus d'informations sur notre blog <https://blog.zerodechettroyes.org>.
- **V3-21. Communication – Synergies.** Des synergies sont possibles avec d'autres acteurs clés de notre territoire, CCI, CMA, professionnels des métiers de la bouche, AUBE DAEV et le groupe EIT, les associations caritatives, UTT, Réseau Compost Citoyen Grand Est (TCM est membre), représentation de l'Aube :).
Nous proposons d'associer ces entités pourraient être associées aux travaux du PLPDMA et autres actions.
- **V3-22. L'Observatoire EGalIM pour la restauration collective – Inscriptions et télédéclarations.** <https://ma-cantine.agriculture.gouv.fr>. L'Observatoire EGALIM (ministère de l'agriculture), pour la restauration collective, répertorie cinq indicateurs, dont certains en lien avec la gestion des déchets : (1) Qualité des produits, dont le bio (un pilier de la réduction par la réduction des emballages), (2) Lutte contre le gaspillage alimentaire, (3) Diversification des sources de protéines et repas végétariens, (4) Interdiction du plastique, (5) Information convives pour les cantines.
Beaucoup d'établissements du territoire sont absents de cet observatoire.
Nous invitons le PLPDMA à **encourager les élus et élus à être proactifs auprès leurs restaurations collectives pour : (1) l'enregistrement des cantines et (2) l'envoi des télédéclarations en début d'année.**
Pour les objectifs, voir l'action ci-dessous.

Mémo des doléances V3.0

« Plan d'actions zéro déchet 2026-2032 »

- V3-23. L'Observatoire EGalim pour la restauration collective – Performance des indicateurs.** Les résultats des indicateurs de notre territoire, des établissements qui télédeclarent, sont très loin d'être à la hauteur des objectifs de la réglementation. Nous proposons que le **PLPDMA encourage et accompagne ces établissements** comme les cantines des communes et autres établissements dans le périmètre administratif de l'intercommunalité.
Et en premier lieu, sur l'Hôpital de Troyes. En dehors de l'indicateur sur la diversité des sources de protéines (repas végétariens), les quatre autres indicateurs ne sont pas atteints.
 Détails : <https://ma-cantine.agriculture.gouv.fr/nos-cantines/32145/>

Accueil > Trouver une cantine > Les cantines > Centre hospitalier de Troyes (Troyes)

Centre hospitalier de Troyes (Troyes)

📍 Troyes
 👤 2011 couverts
 🏢 Santé, Social et Médico-Social
 👤 Gestion directe

Figure 8: Source : <https://ma-cantine.agriculture.gouv.fr>, Recherche sur Centre Hospitalier de Troyes.

Bilan par période

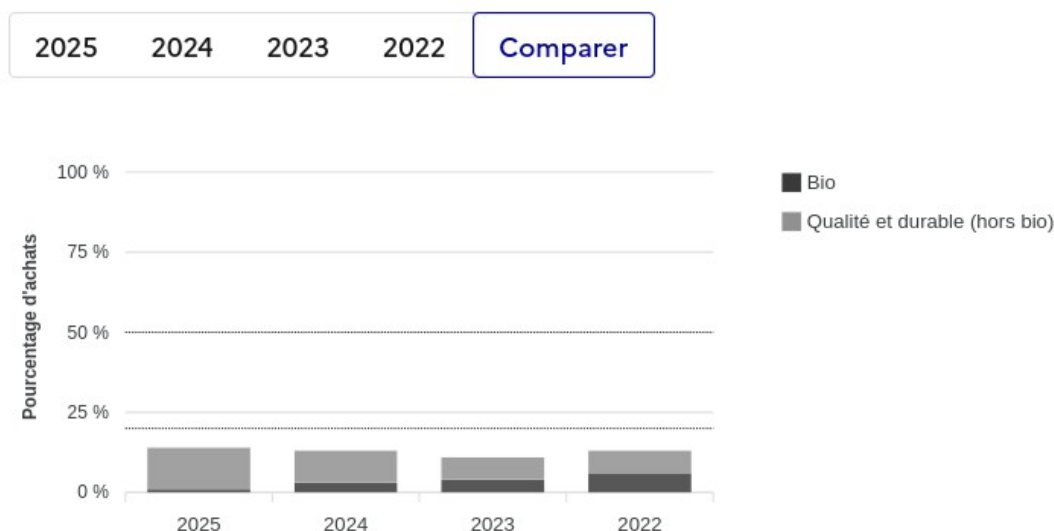


Figure 9: Source : <https://ma-cantine.agriculture.gouv.fr> Bilan des achats

Mémo des doléances V3.0

« Plan d'actions zéro déchet 2026-2032 »

- **V3-24. Économie circulaire - Campagnes pour la prévention à la source et la réduction des déchets.** Notre association propose qu'à travers le PLPDMA, l'intercommunalité et ses entités s'associent à des campagnes en faveur de l'économie circulaire et la prévention, à la source des déchets et biodéchets, comme :
 - a) **Commerçants Zéro Déchet**, en lien avec la Chambre des Métiers de Troyes et de l'Aube, porte sur la réduction des emballages.



Figure 10: Campagne Commerçants zéro déchet, suivie par la CMA de troyes et de l'Aube

- b) **Sortez-nous de là ! (les biodéchets)**, une campagne de nudges à coller sur les bennes des OMR pour inviter les usagers à pratiquer la tri séparé des biodéchets.



Figure 11: Campagne Zero Waste France. Stickers sur OMR pour tri séparé des biodéchets

-

Mémo des doléances V3.0

« Plan d'actions zéro déchet 2026-2032 »

c) **Alternatives aux traitements des biodéchets pour les professionnels de la restauration**, en lien avec la profession. Expérimenter et soutenir le déploiement de la solution de gestion locale des biodéchets de Compostu, une entreprise née à l'UTT, Compostu, <https://compostu.co>.

d) **Stop aux couches bébé à usage unique dans les crèches, à la maternité et en démonstration pour les jeunes mamans**, en lien avec l'entreprise locale CocoCouche qui propose de la location et du lavage de couches lavables. <https://www.cococouche.fr/>

e) **Stop aux lingettes à usage unique dans de nombreux établissements de notre territoire** avec une entreprise locale (sur le secteur de Brienne-le-Château), <https://zed-atelier.fr/>

f) **Toutes autres campagnes** comme les Défis Famille Zéro Déchet.



Figure 12: Métropole de Grenoble. Atelier gratuit sur les couches lavables. Visio.

- Pour améliorer l'organisation et l'efficacité de ces « campagnes », nous **proposons la création d'un Maison des Biodéchets et de l'Économie Circulaire**.

Basé, par exemple, au Parc de Moulins, elle serait cogérée par TCM et des associations membres et organisations en lien avec la prévention des déchets et l'économie circulaire. Des actions en commun, ponctuellement ou de manière permanente, pourraient être organisées en direction du grand public et d'autres entités.

Des communes volontaires y seraient associées. Des opérations pourraient être décentralisées, de manière permanente ou ponctuelle, dans les communes du territoire. Il pourrait y être présenté **de manière permanente des alternatives zéro déchet** aux produits et solutions basés, par exemple, sur le plastique et sur l'usage unique.

Des entreprises et autres entités pourraient contribuer aussi.

Sur ce dernier sujet, nous signalons notre carte des solutions locales et nationales zéro déchet : <https://zerodechet.gogocarto.fr/map#/carte/@48.283,4.157,11z?cat=all>

Mémo des doléances V3.0

« Plan d'actions zéro déchet 2026-2032 »

- **V3-25. Acculturation et visites de sites.** Nous proposons qu'à travers le PLPDMA, des visites de sites : centres de transfert, déchetteries, tri de Migennes, autres) soient organisées afin « d'acculturer » les citoyennes et citoyens à la prévention et gestion des déchets et enrichir les membres des associations environnementales locales.



Figure 13: Visite de l'association Zéro Déchet Troyes au centre de tri d'Ormoy

- **V3-26. Organisation des commissions de TCM.** Aujourd'hui, il existe deux commissions séparées sur le sujet des déchets et de l'économie circulaire :
 - Une sur les déchets (plutôt centrée sur la « propreté »)
 - Une sur les l'économie circulaire (plutôt vue comme un « cercle de réflexion »).
 Nous proposons que cette organisation adopte un profil plus efficace :
 - Une **commission Économie Circulaire**, travaillant réellement sur la prévention à la source des déchets,
 - S'appuyant une **sous-commission de la Gestion des déchets** qui seraient vue comme le bras armé de la commission économie circulaire. Cette sous-commission mettrait en œuvre, en priorité, des actions d'économie circulaire. Et, lorsqu'une solution n'est pas encore mature, organiserait une gestion « traditionnelle et documentée » des déchets.

À propos de cette organisation des commissions, nous constatons que le « la politique de gestion des déchets » n'apparaît plus en tant que tel dans les séances du conseil communautaire (vue comme propreté ?). En revanche, les déchets apparaissent désormais dans Rapport d'Activité Développement Durable (RADD), Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET). Nous demandons à être présent et/ou collaborer avec la commission Développement Durable et autres commissions en lien avec ces sujets.

Note. Disposant de l'Agrément d'Association de Protection de l'Environnement (AAPE), nous avons demandé à M. le préfet de l'Aube a participer à la Départementalisation de la COP Grand Est Région Verte. Et à être contributeur à l'Observatoire des déchets du SDEDA.



Mémo des doléances V3.0

« Plan d'actions zéro déchet 2026-2032 »

- **V3-27. Accompagné la réduction d'activité de notre incinérateur.** La présence d'un incinérateur sur un territoire est très impactante : émission de gaz à effet de serre, pollution, coût élevé pour la communauté.

Par ailleurs, par sa facilité d'exutoire des déchets, un incinérateur n'engage pas à une politique plus vertueuse de la prévention à la source des déchets.

En revanche, l'incinérateur est là !

Notre communauté a encore une vingtaine d'années d'amortissement de l'ordre de 4 millions d'euros par an. Nous proposons d'établir, dès maintenant, un plan de prévention des déchets sur cette période pour :

- **Tout en continuant d'honorer notre engagement financier**, initier par un **fonctionnement à minima, au point mort, de l'incinération** avec des déchets les moins impactant sur notre environnement,
- **À la fin du remboursement de l'établissement, anticiper un fonctionnement à minima**, équilibré financièrement et non impactant sur l'environnement. **Voire anticiper un arrêt définitif à terme.**

Note. Voir l'étude de cas du syndicat de traitement SYBERT (Besançon) qui, sur une période de six ans a planifié la réduction de ses déchets, permettant l'économie d'un four de leur incinérateur (11).

- **V3-28. Zero Waste Cities (de Zero Waste Europe). Une inspiration venue de l'Union Européenne.**

Notre association propose, dans le cadre du PLPDMA, une approche inspirée par ce mouvement de « cités zéro déchet », soutenu par l'Union Européenne (Programme LIFE). Et, pourquoi pas, à terme, rejoindre ces villes ambitieuses pour la protection de l'environnement, la santé de leurs habitants tout en disposant d'un budget plus adapté.

[HTTPS://ZEROWASTEEUROPE.EU/OUR-WORK/ZERO-WASTE-CITIES/](https://zerowasteurope.eu/our-work/zero-waste-cities/)

- **V3-29. Tarification incitative.** Après l'apparition de « dépotoirs » pendant une période inférieure à deux ans, la tarification incitative, accompagnée d'une politique de prévention à la source des biodéchets et des autres déchets, et avec un accompagnement de la population, est toujours un facteur de réduction des déchets. Nous demandons une **véritable discussion en PLPDMA sur ce sujet et une décision du conseil communautaire.**



Mémo des doléances V3.0

« Plan d'actions zéro déchet 2026-2032 »

- **V3-30. Associations caritatives et Économie circulaire.** Aujourd'hui, les associations caritatives (Banque Alimentaire, Restaurant du Cœur...), dans leurs collectes et par leurs achats utilisent beaucoup de produits à usage unique. Exemple : dans le domaine de l'hygiène, dentifrice, savon, shampoing dans des contenants plastiques à usage unique. Nous proposons que le PLPDMA soit les inspire et les soutienne pour une plus grande utilisation de produits solides ou avec recharges. Dans cette pratique, il existe un intérêt économique pour ces personnes et aussi pour leur santé.

Caritatif zéro Déchet (MàJ v3.01]. À travers le PLPDMA et d'autres instances, développer une culture autour de l'économie circulaire pour les associations caritatives. Et proposer des collectes dans ce sens.

Note. Notre association a déjà démarché la Banque Alimentaire et d'autres associations caritatives sans succès.

Notes. Les règles du jeu des mémos de doléances sont basées sur l'identification de points durs. Cette liste ne doit pas masquer les actions et les réussites de l'ensemble des personnes intervenant sur le sujet de la prévention et de la gestion des déchets sur notre territoire. Et en particulier des collaboratrices et collaborateurs de Troyes Champagne Métropole. Comme, par exemple parmi d'autres, la réussite des animations lors des événements « Tous au compost ». Notre présent mémo a pour vocation d'aller plus en avant sur cette qualité du service rendu aux habitantes et aux habitants de notre territoire en s'appuyant sur ces compétences et ces engagements.



Mémo des doléances V3.0

« Plan d'actions zéro déchet 2026-2032 »

Conclusion et suite à donner

« Le réel n'est qu'un cas particulier du possible. » Jean Piaget

Monsieur le président de l'intercommunalité de Troyes Champagne Métropole, en espérant que vous aurez **parcouru de manière positive** ces propositions,

Et à l'occasion de cette nouvelle mandature, notre association se tient à votre disposition et à celle de l'ensemble de vos élus, services et entités pour que notre territoire s'engage plus fortement dans la prévention et la réduction des déchets, par l'économie circulaire, l'écoconception, les 5R.

La mandature de six ans qui s'ouvre devant nous sera un excellent cadre pour ce plan d'actions, associé à bien d'autres initiatives.

La réussite des Vélos Le Marcel, exemple de l'« économie de la fonction », un des piliers de l'économie circulaire, nous inspire et nous invite à d'autres succès.

Et, pourquoi pas, à s'engager dans une voie déjà entreprise par de nombreuses villes européennes avec **Zero Waste Cities**, de **Zero Waste Europe** (9).

Dans l'**attente de cette prochaine et fructueuse rencontre**,

Nous vous souhaitons, Monsieur le président de l'intercommunalité de TCM, une excellente mandature et une excellente réussite pour notre territoire.

L'association Zéro Déchet Troyes

contact@zerodechettroyes.org

À propos de Zéro Déchet Troyes.

ZD3 est une association locale et indépendante. Elle est agréée AAPE (Agrément d'Association de Protection de l'Environnement) pour l'Aube. Et habilitée à participer au débat public sur l'environnement du département de l'Aube. [MàJ v3.01]

Notre approche est la **prévention des déchets à la source** avec des outils comme l'**économie circulaire**, l'**écoconception**, les 5R. L'association est **signataire de la charte de Zero Waste France**.

Tous nos liens et contacts sur <https://linktr.ee/zerodechettroyes> (10)



Mémo des doléances V3.0

« Plan d'actions zéro déchet 2026-2032 »

Réglementations et documentations en référence :

1. Élaborer et conduire avec succès un PLPDMA, librairie ADEME (mise en ligne : 21/10/2022) <https://librairie.ademe.fr/economie-circulaire-et-dechets/2263-elaborer-et-conduire-avec-succes-un-plpdma-9791029709173.html>
2. Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés sur le Territoire de TCM 2022 - 2028 ; Fiches actions PLPDMA ; Conseil communautaire du 23 janvier 20220 ; autres documents : <https://troyes-champagne-metropole.fr/habiter-vivre/gerer-mes-dechets/jours-de-collecte/>
Les Fiches Actions n'ont jamais été traitées.
3. *Rapports Annuels Prix et Qualité des Déchets de TCM (Lien en bas de page)*
<https://troyes-champagne-metropole.fr/habiter-vivre/gerer-mes-dechets/jours-de-collecte/>
Les liens vers ces rapports ont été supprimés pendant la période électorale. Voir nos courriers électroniques pour avoir une explication.
Sur le même sujet, sur l'application Consultation et TCM, il n'est plus possible, aux citoyens, de faire des propositions. Associé à une consultation par TCM selon les soutiens.
<https://consultation.troyes-champagne-metropole.fr/fr-FR/>
4. Actes et décisions du Conseil Communautaire TCM : voir <https://troyes-champagne-metropole.fr/decouvrir-troyes-champagne-metropole/publicite-des-actes/>
Nous nous permettons de commenter que la recherche et l'accès ne sont pas aisés.
5. Rapports annuels, Actes et décisions du SDEDA. <https://sdeda.fr/documentation/>
6. MODECOM national. Voir le dernier MODECOM sur le site de l'ADEME <https://librairie.ademe.fr/economie-circulaire-et-dechets/8784-modecom-2024-campagne-nationale-de-caracterisation-des-dechets-menagers-et-assimiles.html>
7. Carte des composteurs collectifs (PG Prox) publiée par l'association Aube Durable : <https://aube-durable.fr/carte-composteurs-troyes>
N'hésitez pas à contribuer.
8. Site de « consultation » TCM. <https://consultation.troyes-champagne-metropole.fr/fr-FR/>
9. Le site de Zero Waste Cities, de Zero Waste Europe, soutenu par l'Union Européenne par un programme LIFE. <https://zerowasteurope.eu/our-work/zero-waste-cities/>
10. Tous nos liens et contacts sur <https://linktr.ee/zerodechettroyes>
11. Documentation Zero Waste Europe. Sur l'expérience de Besançon. <https://www.zerowasteurope.org/wp-content/uploads/2018/03/cs9-besancon-fr.pdf>